

LIVRABLE DE L'OIAD : RETOUR SUR LE PROCES EMBLEMATIQUE DES ASSASSINS DE L'ANCIEN BATONNIER TAHIR ELÇI

RAPPEL DES FAITS

- **Tahir Elçi**, fervent défenseur des droits humains, **a été abattu** au cours d'une fusillade survenue à l'occasion d'une conférence de presse le **28 novembre 2015**. Il s'apprêtait à faire des déclarations sur les destructions des derniers mois ayant touché le quartier historique de Sur, la vieille ville de Diyarbakir, au cours des combats entre les forces de police envoyées par Ankara et les militants kurdes.
- Tahir Elçi **faisait déjà l'objet d'insultes et de menaces de mort** sur les réseaux sociaux. Il a également été pris à partie par les médias progouvernementaux pour ses prises de positions tenues lors d'une émission télévisée, au cours de laquelle il a notamment pu affirmer que le PKK n'était pas une organisation terroriste.
- Un **acte d'accusation** a été émis **à son encontre dès le 20 octobre 2015** par le procureur en chef de Barkirköy pour « diffusion de propagande pour une organisation terroriste par voie de presse ».

RAPPEL DE L'ENQUETE ET DE LA PROCEDURE JUDICIAIRE

28 novembre 2015

- Le **Bâtonnier Tahir Elçi est atteint d'une balle** dans la tête au cours d'une fusillade à Diyarbakir.
- Le déroulé des événements en vidéo <https://youtu.be/iBESvMnd6Fs>

17-18 mars 2016

Début de l'enquête sur les lieux, marquée de négligences et d'une longueur excessive.

- La scène du crime a été ouverte au public pendant environ 5 mois, laissant le temps aux **éléments de preuve d'être pollués/dissipés**.
- **Impossible de retrouver la balle** qui a tué Tahir Elçi, empêchant l'identification de l'arme et donc de l'auteur du crime.
- L'enregistrement des forces de l'ordre a présenté une coupure de 12 secondes à l'instant même où Tahir Elçi est touché, rendant **impossible l'identification du tir d'origine**

20 mars 2020

Acte d'accusation du procureur général de Diyarbakir : « Elçi a été tué accidentellement par trois policiers et intentionnellement par Ugur Yakisir ».

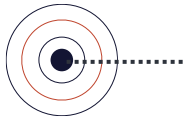
- *En réalité, Tahir Elçi n'a été touché que par une seule balle.*

Réquisitions du procureur général :

- Une peine de 3 à 9 ans d'emprisonnement à l'encontre de 3 policiers (Messieurs Mesut Sevgi, Faut Tan et Sinan Tabur) pour « avoir causé la mort par imprudence consciente » de l'ancien Bâtonnier Tahir Elçi ;
- Une peine de 3 fois la peine de réclusion à perpétuité aggravée à l'encontre du militant du PKK Ugur Yakisir pour « meurtre de deux policiers », « tentative de meurtre d'un policier » et « meurtre d'Elçi par intention éventuelle ».

21 octobre 2020 – juin 2024

Parcours sur les 9 audiences judiciaires devant le 10ème Tribunal Criminel de Diyarbakir.



21 OCTOBRE

2020

1ère audience

- Rejet des demandes formulées par les avocats de la famille Elçi et déni de leurs droits à solliciter des actes d'enquête.
- Les avocats de la famille Elçi se voient refuser à plusieurs reprises la possibilité de s'exprimer et sont menacés d'expulsion de la salle d'audience.

- L'attitude du tribunal à l'égard des avocats des parties civiles a évolué favorablement. Les avocats ont pu s'exprimer et le tribunal a posé aux suspects des questions
- Les trois policiers suspects ont été entendus par visioconférence et ont nié leur responsabilité dans la mort de Tahir Elçi. Les demandes de placement en détention provisoire ont été rejetées.
- Les témoins qui ont lié le meurtre de Tahir Elçi au PKK au cours de la phase d'instruction se sont rétractés devant le tribunal, affirmant qu'ils avaient agi sous la contrainte.

3 MARS

2021

2ème audience

- Plusieurs témoins affirment avoir été torturés et menacés par le procureur et les officiers de police pour qu'ils témoignent conformément à la demande du procureur.

14 JUILLET

2021

3ème audience

- Rejet de la demande du Barreau de Diyarbakir d'ouvrir une enquête contre le procureur Kenan Karaca et le procureur Umut İnci pour des irrégularités durant la phase d'enquête.
- Nouveau rejet des demandes d'audition des témoins en personne plutôt qu'en visioconférence.
- Rejet des demandes d'audition des agents de renseignement et des agents responsables des caméras.

12 JANVIER

2022

4ème audience

- Le Bâtonnier de Diyarbakir a formulé diverses demandes, dont l'audition des 59 principaux témoins par le tribunal en présentiel.
- Le tribunal a accepté :
 - Des annexes du rapport sur l'enquête ordonnée par le Ministère de l'Intérieur en 2017 ;
 - L'audition de l'ancien premier ministre Ahmet Davutoglu.

12 JUIN

2022

5ème audience
Rapport de l'OIAD

- Le Tribunal a informé les parties de l'annulation de l'audition de M. Davutoglu à la suite d'une demande formulée par le Procureur.
- Les observateurs font état d'intenses pressions exercées sur le juge, annulant les maigres avancés constatés lors de l'audience précédente.

FIN SEPTEMBRE

2022

Au cours des deux années du procès, 20 des 38 demandes d'extension de l'enquête ont été rejetées

23 NOVEMBRE
2022
6ème audience

- Brève audience, clôturée par la Cour pour “trouble de l’ordre et de la discipline de la Cour par certains avocats et observateurs”.

- Première audition d’un témoin appelé en personne à la barre du tribunal
- Plaidoiries des nombreux avocats qui ont critiqué :
 - Le manque d’enquête et l’absence de preuves.
 - Les dépositions contradictoires de certains témoins forcés de faire de fausses dépositions.
 - L’accès partiel aux enregistrements des caméras de surveillance.
 - La durée de la procédure
 - La complicité du Tribunal dans cette affaire aussi politique que symbolique.

Le tribunal a rejeté l’ensemble des demandes formulées par les avocats des parties civiles.

5 JUILLET

2023

7ème audience
[Rapport de l’OIAD](#)

29 NOVEMBRE
2023
8ème audience
[Rapport de l’OIAD](#)

- Toutes les demandes formulées par les différents avocats qui sont intervenus et par les parties civiles ont à nouveau été rejetées, dans l’inertie absolue du procureur.

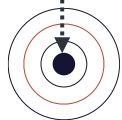
- Le délibéré devait être rendu à l’issue de cette audience, mais le procureur a demandé un délai supplémentaire car il n’avait pas eu le temps suffisant pour préparer son réquisitoire.
- Le Tribunal a rejeté toutes les requêtes qui ont été formulées par les parties civiles et a reporté l’affaire au 12 juin prochain, date à laquelle le verdict sera normalement rendu.

Les observateurs soulignent la proximité des élections municipales prévues pour le 31 mars 2024 et le manque d’intérêt pour une décision avant cette date.

6 MARS

2024

9ème audience
[Rapport de l’OIAD](#)



12 JUIN
2024
10ème audience

- Annonce du verdict attendue.



L’Observatoire international des avocats en danger reste déterminé à suivre de près cette affaire et à assurer que justice soit rendue dans le respect des normes internationales.